

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 avril 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 12 avril 2012, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 avril 2012 qui vous est adressée par le Ministre syrien des affaires étrangères et des émigrés, Walid Al-Moualem (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la lettre datée du 12 avril 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous avons examiné la lettre que vous a adressée le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/769-S/2012/208) et ses allégations selon lesquelles le 9 avril 2012, les forces syriennes ont commis des actes de violence près de la frontière syro-turque, entraînant une hausse rapide du nombre de Syriens qui franchissent la frontière. Il indique également qu'à la suite des tirs transfrontaliers, deux nationaux syriens qui s'étaient réfugiés à Kilis ont été blessés, tout comme deux nationaux turcs travaillant dans cette même ville.

Les allégations du Représentant permanent de la Turquie ne concordent pas avec la réalité et font partie de la stratégie turque – à laquelle je m'étais référé dans la lettre que je vous avais adressée le 11 avril 2012 (S/2012/214) – consistant à héberger, armer et aider d'un point de vue logistique des éléments terroristes qui s'infiltrent en territoire syrien pour y commettre des attaques criminelles contre les forces gouvernementales et des civils innocents; détruire les infrastructures; s'en prendre à des biens privés et publics; et forcer un grand nombre de personnes à fuir en Turquie, l'objectif étant de provoquer une crise humanitaire. Vous n'êtes pas sans savoir que le fait pour un État d'admettre que son territoire soit utilisé par des groupes armés pour lancer des attaques contre un État voisin constitue une agression au sens de la résolution 3314 (XXIX) de 1974 de l'Assemblée générale. Nous souhaitons appeler votre attention sur le fait que l'agression turque a été planifiée depuis le début des événements en Syrie, les autorités turques ayant installé des camps de réfugiés pouvant héberger quelque 500 000 personnes, près de la frontière syro-turque. En coordination avec ces autorités, les groupes armés mènent des opérations visant à terroriser les civils et à les pousser à se réfugier dans ces camps pour permettre au Gouvernement turc d'invoquer une crise, lui permettant de justifier l'établissement de couloirs humanitaires et d'une zone tampon et de mener des opérations militaires à des fins de protection. Les allégations figurant dans la lettre de la Turquie sont une tentative de créer un rideau de fumée pour camoufler la politique d'agression du Gouvernement turc à l'égard de la Syrie.

La réalité est qu'au matin du 9 avril 2012, le poste de Salama, à la frontière syro-turque, a été attaqué par des groupes armés, ce qui a déclenché des tirs nourris. Les forces armées sont intervenues pour repousser l'attaque qui a fait neuf morts parmi les membres des groupes armés. Au cours des affrontements, environ 350 nationaux syriens ont quitté le camp turc Yayladagi I à 12 h 30 pour attaquer le poste frontière de Kassab mais ont été arrêtés à deux kilomètres du poste turc de Beley par l'armée et la police turques, qui ont trouvé en leur possession des armes automatiques, des bâtons et des drapeaux.

Le 10 avril 2012 à 18 heures, une quarantaine de personnes ont lancé une attaque armée contre le poste frontière de Salama, rencontrant une résistance de la part des policiers et des soldats. Au cours de l'échange de tirs qui a suivi, une des personnes armées a été tuée et deux autres blessées. Les forces de l'ordre ont saisi un fusil militaire et plusieurs obus. Les personnes armées ont fui en Turquie, emmenant avec elles les blessés.

Les éléments susmentionnés prouvent l'implication directe de la Turquie dans la crise syrienne, ce qui constitue une menace à la sécurité et la stabilité régionales. Il incombe à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à l'agression turque contre notre pays.

Le Ministre des affaires étrangères et des émigrés
(*Signé*) **Walid Al-Moualem**
